

Astrida le 17 octobre 1955.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 2543 /Just.



Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Règlement sommes
dues par KARENZI A.

Monsieur le Commissaire de Police
de et à KIGALI.

Monsieur le Commissaire de Police,

Comme suite à votre lettre n°2061/A.I.
du 4 août 1955, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-joint la quittance pour règlement des sommes dues par
KARENZI Athanase au Tribunal de Centre d'Astrida.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W,

M. le Comm. de Pol. de et
à Kigali

Comme suite à votre lettre n: 2061/A1
du 4/8/55, j'ai l'h. de V faire parvenir ci-joint
la quittance pour règlement des sommes
dus par KARENZI Athan. au
Trib. de Centre d'Ada.

EMATA
G.

parents immigrés - enfants non-immigrés.

no l'ordre	nom et père	no d'inscri- ption	Date de naissance	Date d' inscrip- tion	Observation -
1)	Shekha binti Hamud Kaishashi -	?	5 ans	?	Pas immatriculée
2)	Hasha binti Hamud Rutahamavuli	?	3 ans	?	"
4)	Safia binti Said Masud	?	8 ans	?	"
5)	Raya binti Masud	?	2 ans	?	" (Kirche)
6)	Shekha binti Sef	?	3 ans	?	"
7)	Hamida binti Sef. Mohamed	?	1953	?	"
8)	Zayana binti Said-Hamed	?	10 ans	?	"
9)	Abdallah bin Masud	?	20/5/55	≡	" (Kirche)
10	Aza binti Said	-	-	-	parti à Nyanga -
11	Hamud bin Hamed Esri	-	-	-	" " Bieunba
12	Zuena binti Said	à Kisengi	7 ans	?	Vit à Astrida. <u>Chez Mohamed bin Hamed</u>
13	Sef bin Said Masud	-	adulte	-	vit à Astrida, pas enregistré
4	Salim bin Hamud	-	-	-	vit à Ada - enregistré à <u>USA</u> .
	Famille Hussein Taffa Toukhammed				

Recommandé

ur

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
Commissariat de Police de Kigali

Kigali , le 4 août 1955
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 2061/AI

11.8.55
3109/jst.

Monsieur l'Administrateur Territorial

à ASTRIDA

Monsieur l'Administrateur,

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
un chèque de 954,- frs pour règlement des sommes dues par Tribunal de Centre d'Astrida par Athanase KARENZI, employé à l'Estaf, suivant jugement 402 du 26.3.54.

Voudriez-vous remettre l'argent à qui de droit
et me faire parvenir un accusé de réception.

Le Commissaire de Police, J. Castorini s.

Reçu par cent cinquante quatre
le 11/8/55
Njirungu
ade le 4/10/55.
Agir
11.

Alphonse
Guillouet